

## Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 19 mai 2025 à 20h30

Jean Paul JUSSELME (Président de séance)	Jean-Marc FOURNIER (Absent excusé)		
Bruno MUZEL	Teresa XAVIER MARTINS		
Gisèle VERNE (Absente excusée)	Marie-Servane BILLAY (Secrétaire de séance)		
Alain ROCHARD	Claude DUBESSY		
Pascal CRIONAY	Eglantine BRUEL		
Florence LABOUTIERE			
Présents : 9	Absents excusés : 2	Représentés : 0	Quorum : atteint
<i>Date de convocation : 13 mai 2025</i>			

### Ordre du jour :

- Délibération concernant :
  - Convention de pilotage et de financement du poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunesse (A.D.I.J.)
  - Achat de terrain pour la création de la voie piétonne latérale au chemin du cimetière
  - Création d'un budget annexe 2025 pour les panneaux photovoltaïques
  - Approbation du budget annexe 2025 pour les panneaux photovoltaïques
  - Emprunt pour travaux d'assainissement
  - Participation à un séjour de vacances
- Discussions, décisions et informations diverses :
  - Dossiers contentieux pour local commercial et logements communaux
  - Commandes des travaux pour :
    - Bâtiments
    - Voirie
    - Assainissement
    - Jeux d'enfants
  - Demande de licence III
- Points et commentaires suite aux réunions concernant :
  - Une mutuelle de village
  - Le projet « Petits Villages de Demain
  - Les installations de la fibre
- Questions diverses

## Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025

### ❖ Délibérations :

#### • Délibération n° 19052025-001 : Convention de pilotage et de financement du poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunesse (A.D.I.J.)

Vu l'article L2334-7 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la participation au financement d'associations

Vu la compétence partagée entre les communes et la CoPLER dans le domaine de la jeunesse

Vu la Convention Territoriale Globale de la CoPLER (2022-2026)

Monsieur le Maire présente le projet de convention de pilotage et de répartition financière entre la CoPLER, l'ASAJ et les communes pour le poste d'Accompagnatrice d'Initiative Jeunesses.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CoPLER et de son axe 2 « Enrichir les services en direction des jeunes ».

La présente convention décrit les modalités de gouvernance, de soutien et de financement du poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunesses (ADIJ) entre l'ASAJ, la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône et les 16 communes, jusqu'en 2027.

Les communes signataires s'engagent à : nommer un référent, participer au groupe de travail, être en appui de l'accompagnatrice d'initiatives jeunesses, faire du lien avec les Jeunes, à faciliter la réussite des projets des jeunes.

Elles s'engagent à financer 40% du reste à charge au prorata du nombre d'habitant, la CoPLER finançant de son côté les 60% du reste à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **VALIDE** la convention de pilotage et de répartition financière entre la CoPLER, l'ASAJ et les communes pour le poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunesses telle ci-annexée ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

#### • Délibération n° 19052025-002 : Achat de terrain pour la création de la voie piétonne latérale au chemin du cimetière

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 16 mai 2024, approuvant le projet de création d'une voie piétonne reliant la place de l'église au lotissement de la Bûche.

Il présente le plan de division du cabinet géomètre Géogarants, M. Toinon Christian, indiquant la nécessité d'acquérir une bande de terrain, de la parcelle C299, appartenant à Monsieur Antoine BRUEL.

La surface nécessaire pour la création de la voie piétonne est estimée à 191 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'acheter cette bande de terrain à

8,00 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** l'achat d'une bande de terrain, située sur la parcelle C299 en bordure du « Chemin du Cimetière », d'une surface de 191 m<sup>2</sup> pour la création d'une voie piétonne, appartenant à Monsieur Antoine BRUEL ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette bande de terrain à un prix maximum de 8,00 € le mètre carré ;

✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

• **Délibération n° 19052025-003 : Création d'un budget rattaché 2025 pour les panneaux photovoltaïques**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église Saint-Barthélemy ;

Considérant que l'électricité produite est revendue à EDF OA (obligation d'achat), avec une mise en service du compteur le 24 novembre 2024 ;

Considérant que la production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public et commercial ;

Considérant que le suivi budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget rattaché distinct relevant du plan comptable M4,

Considérant que les installations feront l'objet d'un amortissement au prorata temporis ;

Vu l'avis du comptable public du centre des finances publiques de Roanne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** la création d'un budget rattaché en comptabilité M4, dénommé « Panneaux photovoltaïques », destiné à retracer toutes les opérations relatives à la gestion des immobilisations et à la revente de l'électricité produite, à compter de ce 19 mai 2025 ;

✓ **PREND ACTE** que toutes les opérations seront constatées dans le budget rattaché, y compris celles réalisées sur le budget principal de la commune ;

✓ **DÉCIDE** d'assujettir ce budget à la TVA ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale ;

✓ **D'APPROUVER** les durées d'amortissements ci-dessous :

- Panneaux photovoltaïques : 20 ans
- Onduleurs : 20 ans

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

• **Délibération n° 19052025-004 : Approbation du budget rattaché 2025 « panneaux photovoltaïques »**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif du budget rattaché des « panneaux photovoltaïques » 2025 et propose de le voter comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	300,00 €	41 153,72 €
RECETTES	5 000,00 €	300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **ADOpte** le budget primitif du budget rattaché des panneaux photovoltaïques proposé par Monsieur le maire pour l'exercice 2025 ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- **Délibération n° 19052025-005 : Emprunt pour les travaux d'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3 ;

Vu le budget primitif du budget assainissement 2025, et l'inscription des opérations d'investissements ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissements ;

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière ;

Monsieur le Maire présente les offres de deux établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (8 voix pour, 1 voix abstention) :

✓ **ADOpte** le plan de financement par l'emprunt pour équilibrer les opérations d'investissements du budget d'assainissement 2025 ;

✓ **ACCEPTE** la proposition et les conditions de financement de l'organisme Crédit Mutuel :

- Montant de l'emprunt : 35 000 euros
- Taux fixe : 3,40 %
- Durée : 15 ans
- Frais de dossier : 0,10 % du montant, soit 35 euros

✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire pour signer le contrat de prêt auprès du Crédit Mutuel, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

- **Délibération n° 19052025-006 : Participation à un séjour de vacances**

Monsieur le Maire présente la demande de FUYATIER Maud, en situation de handicap, pour l'aider financièrement à participer à un séjour de vacances d'une semaine organisé par l'ADAPEI. Le montant du séjour s'élève à 2 190 €.

Vu la proposition de la commission extra communale d'action sociale, de participer à hauteur de 10% du montant du séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **DÉCIDE** d'octroyer une participation financière à hauteur de 10% du montant du séjour, soit la somme de 219 euros à FUYATIER Maud ;

✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

### ❖ Discussions, décisions et informations diverses :

- Dossiers contentieux pour local commercial et logements communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en place du commandement de paiement des loyers pour le logement situé au-dessus du commerce. Concernant la locataire du logement situé au-dessus de l'école, la procédure a pris du retard. Les deux affaires sont suivies par Maître Paul Mercadié, huissier de justice à Roanne.

Suite à la liquidation judiciaire prononcé le 12 mars dernier pour le commerce « Le Casamontois », une vente aux enchères des biens appartenant à la société sera fixée mi-juin. L'état des lieux du matériel disponible, ainsi que des biens appartenant à la commune a été constaté par huissier de justice.

- Commande de travaux

#### Bâtiments -salle des associations :

Bruno Muzel fait la présentation du plan des travaux de la salle des associations, il présente les devis reçus en fonction des postes. La commission bâtiments s'est interrogée sur l'utilité et le coût de la ventilation proposée. Un nouveau chiffrage sera demandé à un autre fournisseur. Il présente les équipements de cuisine prévus initialement et demande à l'assemblée de définir ensemble les priorités d'installation, ainsi que le choix du sol pour la salle.

Après échanges de vue, l'assemblée décide d'installer en priorité dans le coin bar de la salle des associations : Armoire Frigo, table, plonge, douchette, crédence inox, réchaud 2 plaques électriques, étuve maintien au chaud.

L'emplacement pour l'installation d'un lave-vaisselle sera tout de même à prévoir dans l'agencement du mobilier.

Pour le sol de la salle, le choix de la pose d'un revêtement PVC est adopté avec 6 voix, et 3 voix pour la pose d'un carrelage.

#### Voirie :

Alain Rochard présente les devis du programme de travaux pour la voirie 2025, à savoir :  
Voie piétonne – Placette et chemin de la Saudiat – Impasse Font Froide – Impasse de la Bûche.  
Une réunion sera fixée courant juin avec les propriétaires du lotissement de la Bûche pour évoquer les travaux de l'impasse et de l'entrée de leur propriété.

#### Assainissement :

Bruno Muzel présente les montants des travaux pour la station de relevage et les réseaux des eaux usées.

L'assemblée demande si le passage des caméras pour évaluer l'état des réseaux a été effectué. Les travaux seront à programmer suivant le résultat du constat, avec une première intervention à l'automne.

#### Jeux d'enfants :

Monsieur le Maire souhaite créer un groupe de travail pour finaliser le projet de création de l'aire de jeux pour enfants.

Les élus suivants se proposent : Claude Dubessy, Florence Laboutière, Teresa Xavier Martins, Eglantine Bruel. Une réunion est fixée au lundi 9 juin à 18h en mairie.

- Demande de licence III

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de Monsieur Emmanuel COISSY. Suite à la création de sa nouvelle entreprise de plats à emporter, il souhaite avoir l'autorisation pour exploiter une licence III sur la commune.

Monsieur le Maire informe qu'une commune peut délivrer un nombre limité de licences. Il est interdit de délivrer une licence III dans une commune où le total des établissements ayant une licence III et ceux ayant une licence IV dépasse la proportion d'un débit pour 450 habitants.

Une réponse écrite sera apportée dans ce sens à Monsieur Emmanuel Coissy.

**❖Points et commentaires suite aux réunions concernant :**

- Une mutuelle de village

Florence Laboutière fait un rapport de la rencontre avec AXA et la visioconférence avec Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes (Miltis) pour connaître les modalités de mise en place dans les communes.

Le jeudi 22 mai, une rencontre est prévue avec Santé Mut de Roanne.

Le seul engagement pour la commune est de mettre une salle à disposition de l'organisme et de ses adhérents.

- Le projet « Petits Villages de Demain »

Monsieur le Maire fait un rapport sur la réunion démarche « Centres-bourgs », avec la mise en évidence des logements « à problème » avec le bureau d'études Epures qui peut proposer des alternatives et trouver des partenaires pour la réhabilitation de ces bâtiments.

- Les installations de la fibre

Monsieur le Maire présente un état des raccordements à la fibre optique. 286 prises étaient prévues à l'initiative de ce projet. A ce jour, il reste 73 prises non posées. Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire concerné pour les inciter à faire la demande de raccordement avant fin 2025.

**❖Questions diverses :**

- Florence Laboutière rappelle l'organisation du 1<sup>er</sup> Forum des associations de Chirassimont et Machézal, le dimanche 22 juin de 10h à 17h sur le terrain de boules. La buvette sera tenu par les 2 comités des fêtes.

- Monsieur le Maire informe d'une demande pour la mise en place d'un nouvel arrêt du bus scolaire au chemin de la Bûche pour 4 enfants. La demande sera transmise au service des transports de la Région.

- Monsieur le Maire informe de l'embauche de Marie Nony-Fernandes jusqu'au 04 juillet 2025 pour la garderie du mardi et vendredi soir.

Date des prochains conseils municipaux :

- Jeudi 19 juin à 20h30
- Jeudi 17 juillet à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance  
Marie-Servane BILLAY

Le Maire  
Jean-Paul JUSSELME